



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 17 NOVEMBRE 2021

*_*_*

- I- Le Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, a présenté un exposé sur la mise en œuvre de la réforme relative à la généralisation de la protection sociale.
- II- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :
- ✎ **Projets de décrets :**
1. **Projet de décret n° 2.21.929** pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.
 2. **Projet de décret n° 2.21.930** complétant l'annexe au décret n° 2.18.622 du 10 jomada I 1440 (17 janvier 2019) pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.
 3. **Projet de décret n° 2.21.928** pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale et portant application de l'article 73 III du code général des impôts, en ce qui concerne les auto-entrepreneurs.
 4. **Projet de décret n° 2.21.749** pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les personnes soumises au régime de contribution professionnelle unifiée.
 5. **Projet de décret n° 2.21.751** pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les commerçants et les artisans tenant une comptabilité.
 6. **Projet de décret n° 2.21.532** portant création de la Commission Ministérielle du pilotage de la réforme du système de protection sociale.

Approuvés.